

Proposition du Conseil administratif, du 16 juillet 2003, en vue de l'ouverture d'un crédit de 679 100 francs destiné à la rénovation de la salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), située Promenade des Bastions - parcelle 6159, feuille 18, commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La dernière opération de restauration et d'aménagement de la salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) date maintenant d'une trentaine d'années. Un certain nombre d'interventions sont aujourd'hui nécessaires pour garantir des conditions de travail adaptées à l'évolution des normes dans ce lieu emblématique de la vie culturelle genevoise.

Notice historique

La salle de lecture occupe le premier étage de l'annexe accolée à l'aile Salève du complexe universitaire, construite en 1905 par l'architecte Léon Bovy. Le rez-de-chaussée était destiné à une salle d'exposition et deux niveaux de dépôts étaient créés en sous-sol.

Entre 1930 et 1940, la salle de lecture fit l'objet de plusieurs interventions d'ordre technique: nouvelles installations électriques et de chauffage, réfection des menuiseries extérieures et assainissement de la toiture et de la verrière.

En août 1973, le nouvel espace aménagé par l'architecte Raymond Reverdin ouvrait ses portes, après d'importants travaux visant à augmenter la capacité de la salle, notamment par l'adjonction de la galerie sur trois de ses façades intérieures.

L'édifice est situé dans le périmètre protégé de la Vieille-Ville, secteur sud des anciennes fortifications. Il est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes de protection depuis 1993.

Exposé des motifs

La salle de lecture d'une bibliothèque de conservation, comme l'est la BPU, doit remplir plusieurs fonctions: c'est d'abord le lieu où les utilisateurs consultent

les livres qui ne peuvent être empruntés à domicile en raison de leur ancienneté (date de publication antérieure à 1850), de leur fragilité ou de leur rareté; c'est également un lieu de travail où le public, l'étudiant ou le chercheur confrontent différents ouvrages traitant d'un même sujet ou de sujets complémentaires; c'est un lieu calme où l'on peut se concentrer; c'est un endroit d'étude ou de rédaction.

Une salle de lecture est également un endroit où l'on dispose d'une large collection d'ouvrages de références (dictionnaires, encyclopédies, bibliographies, atlas, usuels, etc.) qui ne peuvent pas être empruntés à domicile, mais qui doivent être rapidement et facilement accessibles.

Si la salle de lecture actuelle de la BPU est, d'une façon générale, très appréciée par ses utilisateurs, elle ne correspond plus aux normes de travail recommandées pour l'étude et la recherche, tant en ce qui concerne l'espace de travail, l'éclairage, l'environnement technique que les conditions générales de confort. Les méthodes de travail des lecteurs de la BPU ont considérablement évolué: près de la moitié des utilisateurs travaillent désormais avec des ordinateurs portables, sur lesquels ils prennent des notes concernant les ouvrages qu'ils consultent. Par ailleurs, les ouvrages de références évoqués ci-dessus sont aujourd'hui complétés par des accès informatiques en ligne à des sites informatiques spécialisés.

Aujourd'hui, les normes de travail en bibliothèque ont donc évolué. En termes de place, on admet qu'un lecteur doit disposer d'une place de travail d'environ 120 centimètres de large et 100 centimètres de profondeur, ce qui autorise un ordinateur portable et trois livres ouverts. Quant à l'éclairage, il doit varier de 400 à 700 lux sur les documents; il peut même monter jusqu'à 1000 lux pour certains documents spéciaux, parmi lesquels on place les ouvrages au papier jauni de la fin du XIX^e. Ces conditions ne sont, de loin, pas remplies dans la salle actuelle de la BPU.

Par ailleurs, les conditions climatiques dans la salle actuelle sont tout simplement catastrophiques. Au cours du dernier hiver, on a mesuré plusieurs fois des températures de 14 degrés centigrades, ce qui conduisait les lecteurs à conserver leurs manteaux ou à les placer sur leurs jambes. En été, c'est le contraire: la vétusté de certaines fenêtres empêche de les ouvrir et de créer le moindre courant d'air. Quant aux sièges, conçus il y a vingt-cinq ans spécialement pour notre salle de lecture, leur cuir est aujourd'hui détendu: nos utilisateurs reposent aujourd'hui sur des barres métalliques. Il s'agit de conditions de travail indignes d'une salle utilisée tant par notre public local que par des chercheurs étrangers.

Et qu'en est-il de l'avenir? Les bibliothèques numériques sont désormais omniprésentes. Les périodiques électroniques connaissent une croissance exponentielle; les textes numérisés anciens ou contemporains se comptent par cen-

taines de milliers dans les langues les plus diverses. Est-ce que cela augure une désaffectation progressive des salles de lecture? Certainement pas. En effet, il est aujourd'hui largement démontré qu'il est très pénible de lire plus de 10 pages sur un écran, quelle qu'en soit sa qualité. La lecture de longs textes – 500 pages et plus – passera encore longtemps par le papier.

La salle de lecture de la BPU reste un endroit privilégié de notre bibliothèque, apprécié de nos lecteurs, qu'il convient de rénover.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Le projet de rénovation de la salle de lecture prévoit des interventions d'ordre technique et d'entretien. Les solutions proposées visent, de manière générale, à une amélioration du confort des utilisateurs. Cette notion tient compte aussi des récentes évolutions liées à la lecture et à la recherche qui se pratiquent de plus en plus par l'intermédiaire des instruments informatiques.

Le principe typologique de la salle de lecture avec galerie ne subira en revanche aucune modification.

Travaux de peinture des murs, du plafond et de la structure métallique de la verrière

Des sondages ont été effectués par un restaurateur spécialisé afin d'établir une hypothèse sur les couleurs du décor d'origine. Ils ont révélé l'existence de trois couches picturales, qui correspondent aux différentes étapes de travaux citées dans la notice historique.

Seule une petite surface sera réservée à un travail de restitution des motifs décoratifs d'origine. Sinon, le choix des nouvelles teintes picturales cherchera l'amélioration de la luminosité et viendra souligner les différents composants de l'architecture de la salle.

Restauration des menuiseries extérieures

Toutes les fenêtres sont conservées à des fins de sauvegarde du patrimoine et seront restaurées et remises en état.

La circulation d'air au travers des battues est la source d'importantes déperditions de chaleur et contribue à l'inconfort de la salle durant la saison froide. Le mauvais état des cadres des fenêtres provoque des infiltrations d'eau.

L'intervention aura pour but de rendre leur efficacité aux fenêtres, tout en préservant la substance historique.

Changement des rideaux intérieurs

Le rôle des rideaux intérieurs est important. Ils sont chargés de réguler l'apport de lumière naturelle et participent à la définition de l'ambiance de la salle. Les rideaux en toile actuels sont usés et le système de tirage, surtout pour les fenêtres cintrées, ne fonctionne plus.

Changement de toutes les tables

Les nouvelles normes de planification des salles de lecture décrites dans l'exposé des motifs rendent les tables actuelles inutilisables. Leur fractionnement en modules séparés par des vides n'offre pas de souplesse pour une répartition des places différente.

Mobilier

Les chaises sont un modèle dessiné par l'architecte Raymond Reverdin lors de l'aménagement de 1973, et seront conservées et restaurées. La structure en tube chromé est en bon état; seuls les placets et les dossiers en cuir seront remplacés à l'identique.

Une nouvelle moquette sera posée sur la galerie et quelques meubles de rangement seront construits pour le local «fichier».

Concept énergétique

Des travaux d'amélioration ainsi que la mise en conformité de l'installation électrique sont prévus.

Deux portiques antivol seront installés pour contrôler les accès de la salle de lecture.

Un renforcement du chauffage est également projeté. Des radiateurs supplémentaires seront installés afin d'améliorer le confort. Toutefois, s'agissant d'un immeuble ancien dont les fenêtres au simple vitrage seront conservées, des conditions climatiques «idéales» ne sont pas garanties.

Estimation des coûts selon code CFE

Position

<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Montants HT</i>
B	<u>Travaux préparatoires</u>		27 000
B.0	Installations communes de chantier	16 000	
B.1	Défrichages, démolitions, démontages	6 000	
B.5	Adaptations provisoires d'ouvrages existants	5 000	

C	<u>Installation de chantier, échafaudages</u>		11 968
C.2	Autres échafaudages	11 968	
E	<u>Gros œuvre</u>		95 097
E.5	Fenêtres, portes extérieures	57 912	
E.6	Parois intérieures	37 185	
I	<u>Installations</u>		58 034
I.0	Courant fort	32 030	
I.2	Chauffage	26 004	
M	<u>Aménagements intérieurs</u>		23 300
M.3	Revêtements de sols	15 300	
M.8	Prestations complémentaires (nettoyage)	8 000	
P	<u>Installations d'exploitation</u>		44 000
P.6	Installations spéciales (portiques antivol)	44 000	
Q	<u>Equipements d'exploitation</u>		139 380
Q.1	Equipements fixes (éléments fixes des tables de lecture avec luminaires intégrés)	139 380	
R	<u>Ameublement, décoration</u>		82 280
R.0	Mobilier courant (réparation des chaises)	54 600	
R.1	Mobilier d'exploitation (étagères)	12 500	
R.6	Textiles (rideaux)	15 180	
B – R	Sous-total 1		481 059
V	<u>Frais secondaires</u>		8 000
V.0	Frais secondaires généraux	8 000	
W	<u>Honoraires</u>		49 000
W.2	Honoraires ouvrage (architecte)	49 000	
B – W	Sous-total 2		538 059
X	<u>Comptes d'attente et marge d'évolution du projet</u>		26 903
X.2	Imprévus (5% de B-W: 538 059 francs)	26 903	
Y	<u>Réserve pour travaux spéciaux de restauration-conservation</u>		20 000
	Ce montant est utilisé sur préavis conjoint de la direction de la Division de l'aménagement et des constructions et de la Conservation du patrimoine architectural. Il ne doit, en principe, pas être dépensé sauf si des travaux non prévus, nécessaires à la restauration ou à la conservation, s'avèrent indispensables.		
B – Y	Coût total de la construction (HT)		584 962
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA) 7,6%		44 457
	Appliquée sur les positions B à Y		
B – Z	Coût total de la construction (TTC)		629 419

ZZ	Frais administratifs et financiers	
ZZ0	Information, concertation (0,5% de B-W: 538 059 francs; min. 15 000 francs, max. 50 000 francs)	15 000
ZZ1	Honoraires de promotion (5% de B-Z + ZZ0: 644 419 francs)	32 220
ZZ2	Intérêts intercalaires * [Taux DSF (3,25% + 0,5%) x ((B-Z) + ZZ0 + ZZ1)] / 2 x durée en mois/12 $3,75\% \times \frac{676\ 639}{2} \times \frac{10}{12}$	10 573
ZZ3	Fonds d'art contemporain (1% de [(B-Z) + ZZ0 + ZZ1 + ZZ2]: 687 212 francs) soit 6 872 francs, arrondi à	<u>6 888</u>
A-ZZ	Coût général de l'opération	694 100
A déduire:		
	Crédit de préétude et d'étude PR-117 voté le 15.01.2002, soit part de 41.05.02 attribuée par le Conseil administratif le 06.11.2002	<u>15 000</u>
Total du crédit demandé:		<u>679 100</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois de mars 2003 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 98492-1, déposée le 23 mai 2003, qui en principe devrait être délivrée prochainement. La Société d'art public a également été consultée sur ce dossier et n'a pas émis de remarques.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal et dureront trois mois. Ces travaux pourront s'effec-

* Pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, qui est toujours en vigueur, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant: du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le crédit est voté jusqu'à la date estimée de la mise en exploitation des locaux. Le calcul ci-dessus a été fait sur cette base.

tuer uniquement entre le 10 juillet et le 10 octobre 2004, période de vacances universitaires, car ils nécessitent la fermeture de la salle de lecture. La date de mise en exploitation prévisionnelle est octobre 2004.

Référence au programme financier quadriennal

Cet objet, groupé avec la rénovation de la salle Ami-Lullin, est prévu sous les numéros 41.18.04 et 41.18.05 du 20^e programme financier quadriennal 2002-2005 pour un montant de 500 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 679 100 francs comprenant les intérêts
au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités 78 100

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'architecture. La Bibliothèque publique universitaire en est le bénéficiaire.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 679 100 francs destiné à la rénovation de la salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), située Promenade des Bastions - parcelle 6159, feuille 18, commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 679 100 francs.

Art. 3. – Un montant de 6888 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 15 000 francs du crédit de préétude et d'étude voté le 15.01.2002, soit un montant total de 694 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2013.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexe: – Plan de situation

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

DIRECTION CANTONALE DE LA MENSURATION OFFICIELLE



Extrait du plan d'ensemble

N°: 51

Echelle 1: 2500



Date: 11-12-2002 No: 4409 Emoluments: 60.- Reproduction réservée

